



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 93553

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la façon de faire évoluer les mentalités en matière d'emploi. Comme le souligne fort justement l'un des membres du directoire de la fondation pour l'innovation politique, une grande partie de l'opinion n'est sensible qu'aux messages puissamment médiatisés par la télévision, etc. Contrairement à d'autres grandes causes nationales (lutte contre le sida, sécurité routière), cette médiatisation n'est pas assez privilégiée dans le domaine de l'emploi, « domaine pourtant encombré d'idées reçues... ». Il demande si les pouvoirs publics vont s'inspirer de l'exemple finlandais et de la campagne nationale pour les travailleurs âgés (1998-2002).

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été attirée sur la façon de faire évoluer les mentalités en matière d'emploi. Au regard des stratégies de communication et de persuasion adoptées, l'action du Gouvernement pour l'emploi n'est pas entièrement comparable aux politiques de prévention qu'il mène en matière de santé publique ou de sécurité routière. Dans ces deux domaines en effet, les progrès sont largement conditionnés par la modification des comportements individuels, avec pour objectif la réduction des conduites à risque. C'est pourquoi les campagnes d'information du grand public développées dans les médias y tiennent une place de premier plan, sans se suffire à elles-mêmes cependant puisqu'elles accompagnent de mesures préventives, normatives ou répressives qui ont aussi toute leur part dans les résultats obtenus. Il en va différemment pour l'emploi, dont les logiques et les déterminants sont multiples et se situent au carrefour de l'économie, du droit, de la négociation collective et des rapports sociaux. Moins qu'ailleurs, la communication ne suffit pour réduire le chômage et développer l'emploi. L'action publique doit nécessairement s'appuyer sur les différents leviers de l'incitation financière (réduction du coût du travail, aides à l'embauche et à la reprise d'emploi), du développement des compétences (politiques de formation professionnelle) et de l'accompagnement des parcours professionnels (orientation, bilan, validation des acquis de l'expérience, aides à la mobilité). Elle doit aussi s'appliquer au droit, en recherchant un nouvel équilibre entre souplesse d'adaptation et sécurité des parcours. L'information des différents publics (salariés, employeurs, organismes professionnels, collectivités territoriales, acteurs associatifs...) en constitue à l'évidence le complément nécessaire, tout comme l'effort constant d'argumentation et de persuasion qui permet de faire évoluer les représentations et de faciliter l'échange et la négociation entre acteurs sociaux sur la base d'objectifs et de conceptions partagés. C'est tout l'objet des campagnes de communication que le Gouvernement engage régulièrement pour promouvoir les mesures nouvelles et mobiliser les acteurs pour leur réussite. La dernière a porté sur le développement de l'apprentissage, auquel le plan de cohésion sociale donne un nouvel élan ; elle a permis de diffuser largement à travers les différents médias une image renouvelée et attractive de l'apprentissage auprès des jeunes. De la même façon, le Plan seniors, présenté par le Gouvernement le 6 juin dernier, qui décline et prolonge l'accord national conclu par les partenaires sociaux du 13 octobre 2005, fixe pour premier objectif de « faire évoluer les représentations socioculturelles », à travers quatre actions : informer un large public sur les atouts de l'expérience des seniors, sensibiliser les entreprises à la gestion des âges, à l'accès ou au maintien dans l'emploi des seniors, renforcer et

mieux coordonner l'observation (notamment des bonnes pratiques), mobiliser l'ensemble des acteurs de la recherche sur l'enjeu de l'âge au travail. La première de ces actions vise à faire évoluer les mentalités en matière d'emploi, et le Gouvernement a lancé, le 19 octobre 2006, une campagne de communication de dimension nationale, destinée au grand public, afin de renverser les préjugés socioculturels défavorables à l'emploi des seniors. Elle associe différents médias nationaux (presse, radio, télévision, etc.). Les partenaires sociaux ont été consultés sur l'élaboration de cette campagne. En raison de l'importance de la diffusion répétée des messages à faire passer, cette campagne sera menée sur deux ans, en 2006 et 2007. À cette campagne nationale est associée la mise en place d'un espace dédié à la gestion des âges sur le site Internet du ministère du travail. La communication à destination des différents acteurs présents au sein de l'entreprise (employeurs, encadrement supérieur et intermédiaire, salariés) est ciblée sur la question de la gestion des âges au sein de l'entreprise et sur les atouts de l'expérience et du savoir-faire des seniors. Les services publics de l'emploi et les services de santé au travail y sont associés de près. Localement, des assises régionales sur les pratiques des entreprises en matière de gestion des âges réunissant l'ensemble des acteurs locaux notamment l'État, les collectivités locales, les partenaires sociaux, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres des métiers seront organisées tout au long de l'année 2007 par les directions régionales de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle (DRTEFP) avec l'appui du réseau ANACT ainsi que des autres opérateurs ou partenaires régionaux du ministère chargé du travail sur le terrain. Les premières assises seront ouvertes par le ministre. Des sessions de formation ou des séminaires sur des sujets tels que la pénibilité, les atouts des travailleurs âgés, la manière de les motiver et de faire bénéficier les entreprises de leur expérience pourraient être organisés au niveau national et local en relation avec les collectivités locales notamment. Cette campagne constitue l'une des pièces d'un plan d'ensemble qui s'appuie sur une série de mesures opérationnelles destinées à favoriser le maintien et le retour à l'emploi des seniors et à aménager les fins de carrière dans les entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93553

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4847

Réponse publiée le : 12 décembre 2006, page 13006